



Présentez
une règle vitale
à la fois

Dix règles vitales pour les travaux souterrains

Support pédagogique



Objectif de formation:
tous les travailleurs et leurs supérieurs connaissent et appliquent les règles vitales



Formateurs:
chefs d'équipe, contre-maîtres, préposés à la sécurité, chefs d'entreprise, PERCO



Temps requis:
~ 10 min par règle



Lieu de formation:
au poste de travail

Dix règles vitales pour les travaux souterrains



Règle 1 Un concept de sécurité pour chaque chantier.



Règle 2 Assurer la qualité de l'air.



Règle 3 Assurer la sécurité du trafic.



Règle 4 Voir et être vu.



Règle 5 Contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier.



Règle 6 Respecter les consignes d'utilisation des engins de chantier.



Règle 7 Transporter correctement les charges.



Règle 8 Installer des accès et des postes de travail sûrs.



Règle 9 Sécuriser les zones à risque de chute de pierres.



Règle 10 Porter les équipements de protection individuelle.

**Mieux que des prescriptions.
Dix règles vitales.**

Bases légales

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.1

«L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir.

Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.»

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.4

«L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.»

Documentation

La directive CFST 6508 exige que vous documentiez la formation de vos collaborateurs. Pour ce faire, il suffit de compléter la fiche «Attestation de formation» en annexe. Toutes les indications nécessaires y sont mentionnées.

Suva

Sécurité au travail
Secteur génie civil et bâtiment
Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Tél. 021 310 80 40
service.clientele@suva.ch

Téléchargement

www.suva.ch/88833.f

Titre

Dix règles vitales pour les
travaux souterrains

Imprimé en Suisse
Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.
1^{re} édition: novembre 2018
Édition revue et corrigée: janvier 2022

Référence

88833.f

En tant qu'employeur, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité au travail. Vous devez donc faire en sorte que tous les collaborateurs de votre entreprise aient les connaissances requises en la matière en les instruisant à l'aide de ce support.

Fixer les bonnes priorités

Les travaux souterrains sont aussi variés qu'exigeants. Dans cette branche, la sécurité joue un rôle primordial.

Les statistiques sont éloquentes: pour les travaux souterrains, le risque moyen de cas de décès est plus de deux fois plus élevé que dans les autres métiers assurés auprès de la Suva. Pour éviter des accidents, il est donc extrêmement important de faire appliquer les dix règles vitales présentées dans ce support pédagogique.

Apportez votre contribution. Enseignez les règles à vos collaborateurs. Et faites en sorte qu'elles soient strictement respectées en fixant les bonnes priorités.

Lorsqu'une règle vitale n'est pas respectée, il faut dire STOP, interrompre le travail et le reprendre uniquement après avoir mis en œuvre ou rétabli les conditions de sécurité requises.

Les «Dix règles vitales pour les travaux souterrains» ont été élaborées par la Suva avec le concours des représentants de la branche et des partenaires sociaux. Cette coopération est l'expression du principe de partenariat social caractéristique de la Suva.

Instruire les collaborateurs

Les supérieurs sont d'excellents ambassadeurs de la sécurité. Ils bénéficient de la crédibilité nécessaire pour expliquer les règles vitales en vigueur.

Ce support pédagogique permettra aux chefs d'équipe, contremaîtres ou personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO) d'organiser une mini-formation pour chaque règle vitale sur un lieu de travail correspondant au sujet abordé.

Commandez suffisamment d'exemplaires du dépliant «Dix règles vitales pour les travaux souterrains», www.suva.ch/84074.f. Ce document est destiné à être remis à chacun des collaborateurs concernés.

Conseils pour les formateurs

Utilisation du support pédagogique

Organisez des séances d'instruction sur les «Dix règles vitales pour les chantiers souterrains» pour vos collaborateurs. Pensez également aux travailleurs temporaires.

Présentez une règle vitale à la fois, par exemple une règle par semaine.

Choisissez un endroit adapté aux besoins de la formation, par exemple près d'un échafaudage, d'une voie de circulation ou du front. Prévoyez environ 10 min par règle.

Préparation

Annoncez la formation à l'avance (thème, lieu, date, heure) et convoquez les collaborateurs suffisamment tôt, afin qu'ils puissent s'y préparer.

Taille idéale des groupes: 3–12 personnes

Pour être bien préparé, vous devez être en mesure d'expliquer les règles et leur application en utilisant vos propres mots et un vocabulaire simple. Pensez également aux travailleurs de langue étrangère.

Commandez suffisamment tôt le nombre nécessaire de dépliants «Dix règles vitales pour les travaux souterrains», afin de pouvoir en remettre un exemplaire à l'ensemble des collaborateurs concernés. Commandez les dépliants sur www.suva.ch/84074.f.

Présentation des règles

Ce support pédagogique contient une page A4 pour chaque règle. Le recto peut s'utiliser comme affichette. Après le cours, nous vous conseillons de l'apposer, par exemple, sur un tableau d'affichage. Les informations destinées au formateur sont inscrites au verso.

Il est important de tenir compte des réserves, critiques ou questions des personnes qui participent à la formation et de rechercher des solutions pratiques avec elles.

Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Conseils pour les supérieurs

Contrôle des règles en vigueur

En tant que supérieur, c'est vous qui donnez l'exemple. Respectez toujours les règles de sécurité. C'est le seul moyen d'être crédible! Félicitez les collaborateurs qui respectent les règles de sécurité. Les compliments motivent et sont plus efficaces que les sanctions.

Corrigez chaque comportement dangereux et fixez des priorités. Contrôlez pendant une semaine, par exemple, si vos collaborateurs respectent la dernière règle présentée.

Consignez aussi les contrôles effectués en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Si vous constatez qu'une règle n'est pas respectée, cherchez à connaître les raisons.

- Engagez une discussion avec les collaborateurs concernés.
- Demandez-leur pourquoi ils ne respectent pas cette règle.
- Écoutez leurs arguments, répondez à leurs questions et clarifiez immédiatement les objections.

En cas de besoin, n'hésitez pas à répéter l'instruction.

Si vous n'obtenez pas de résultat, signalez les fauteurs, afin que leur supérieur applique la sanction prévue: avertissement oral, avertissement écrit, mutation ou, dans les cas extrêmes, licenciement.

Infos complémentaires

- Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité, www.suva.ch/66109.f
- Des règles pour davantage de sécurité – Elaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les P.M.E, www.suva.ch/66110.f
- Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? – Conseils de motivation pour la sécurité au travail, www.suva.ch/66112.f
- Exemples d'accidents récents dans votre branche: www.suva.ch/exemples-accidents

Règle 1

Un concept de sécurité pour chaque chantier



Règle 1

Un concept de sécurité pour chaque chantier

Travailleur: Je ne travaille pas sans avoir été instruit sur les mesures de sécurité et de sauvetage par mon supérieur.

Supérieur: Je veille à ce que les mesures de sécurité et de sauvetage soient correctement organisées et régulièrement instruites.

Méthode de formation

Chacun connaît le concept de sécurité!

- Le concept de sécurité est valable pour chaque travailleur occupé sur un chantier souterrain.
- Le sauvetage doit être possible à tout moment.



1 Le concept de sécurité est présenté et exercé une première fois sur place.



2 Signalisation des voies d'évacuation



3 Container de sauvetage

Instruction avant le début du travail!

Veillez à ce que chaque collaborateur sache exactement ce qu'il doit faire lorsqu'un événement se produit. Points importants:

- règles de sécurité et organisation de la sécurité
- organisation en cas d'urgence (alarme, communication, évacuation, contrôle des accès)
- formation, instruction

Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les voies de circulation et d'évacuation sont-elles connues et dépourvues d'obstacles?
- Les mesures de protection incendie sont-elles connues?
- La communication avec l'extérieur est-elle possible à tout moment?

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il actuellement des postes de travail qui ne figurent pas dans le concept de sécurité ou ne sont pas correctement décrits?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

Explications détaillées: www.suva.ch/travaux-souterrains

Attestation de formation

Règle 1: Un concept de sécurité pour chaque chantier

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 2

Assurer la qualité de l'air



Règle 2

Assurer la qualité de l'air

Travailleur: Je veille à ce que les substances nocives soient aspirées à la source ou neutralisées par brumisation.

Supérieur: Je veille à ce que l'air respiré par les travailleurs ne soit pas dangereux pour la santé.

Méthode de formation

Assurer une ventilation suffisante à chaque poste de travail!

La composition de l'air aux postes de travail ne doit pas présenter de danger pour la santé des travailleurs. Sinon, il faut mettre en place une ventilation naturelle ou artificielle suffisante et la qualité de l'air doit être régulièrement mesurée.



1 La qualité de l'air sur le chantier doit être régulièrement mesurée.



2 Privilégier les mesures techniques de réduction de la poussière.



3 Brumisation d'eau

Important à savoir pour les travailleurs

- On retourne aux postes de travail près du front uniquement lorsque les fumées de tir ont été dissipées par la ventilation.
- Le flux d'air frais doit parvenir jusqu'au front.
- Les machines et les véhicules à moteur diesel doivent être équipés d'un filtre à particules.
- On travaille uniquement avec des mesures efficaces pour réduire les émissions de substances nocives (aspiration à la source, brumisation).

Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On retourne près du front lorsque les fumées de tir ont été dissipées par la ventilation.
- Les substances nocives sont brumisées ou aspirées à la source.
- Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les machines sont mises à l'arrêt.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il actuellement des postes de travail qui ne sont pas correctement ventilés? Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- www.suva.ch/air-tunnel
- www.suva.ch/filtres-particules
- Liste de contrôle «Ventilation des chantiers souterrains» disponible sur www.suva.ch/67120.f

Règle 3

Assurer la sécurité du trafic



Règle 3

Assurer la sécurité du trafic

Travailleur: J'utilise uniquement des voies piétonnes sûres.

Supérieur: Je veille à ce que les voies piétonnes et les voies de circulation soient clairement séparées.

Méthode de formation

Séparer les voies de circulation!

Les voies piétonnes doivent être clairement séparées des voies de circulation en utilisant des moyens techniques ou, si ce n'est pas possible, en organisant correctement le trafic.



1 Bus de chantier réservé au transport de personnes



2 Signalisation indispensable, y compris pour les travaux de courte durée



3 Les voies piétonnes sont clairement séparées des voies de circulation.

Séparer les voies de circulation des voies piétonnes!

Les voies piétonnes doivent être clairement séparées des rails et des voies de circulation.
Expliquez à vos collaborateurs qu'ils doivent toujours utiliser les voies piétonnes et que les rails ou les voies de circulation sont exclusivement réservés aux véhicules. Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Éclairage des voies de circulation

Les voies de circulation doivent être convenablement éclairées.
Remplacer immédiatement les barrières ou les éclairages défectueux.
Si ce n'est pas possible, avertir immédiatement le supérieur.
Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Transport de personnes

Le transport de personnes est autorisé uniquement dans les véhicules et les ascenseurs prévus à cet effet.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les voies piétonnes sont-elles séparées des voies de circulation?
- Le matériel de signalisation nécessaire est-il disponible également pour les travaux de courte durée?
- Les piétons utilisent-ils les voies signalisées et les véhicules se déplacent-ils sur les voies de circulation?
- Les collaborateurs sont-ils correctement transportés?

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il actuellement des signalisations manquantes ou des voies de circulation qui ne sont pas clairement séparées?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Attestation de formation

Règle 3: Assurer la sécurité du trafic

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Règle 4

Voir et être vu



suva

Règle 4

Voir et être vu

Travailleur: Je porte des vêtements de signalisation.
Je me comporte de façon à être vu.

Supérieur: Je mets à la disposition des collaborateurs les vêtements de signalisation nécessaires.

Méthode de formation

Des vêtements de signalisation propres et un bon éclairage!

Veillez à ce que tous vos collaborateurs reçoivent des équipements et des vêtements de signalisation appropriés, propres et en parfait état. Tous les postes de travail doivent être bien éclairés.



1 Les vêtements de signalisation garantissent une bonne visibilité.



2 Lampe de mineur utilisée comme éclairage de secours



3 Éclairage du poste de travail

Les vêtements de signalisation sont vitaux!

Expliquez l'importance des équipements et des vêtements de signalisation à vos collaborateurs.

- Toujours porter les vêtements de signalisation. Pour les travaux souterrains, la visibilité est vitale, en particulier sur les voies de circulation et à proximité des machines!
 - Les vêtements de signalisation sales sont moins visibles (perte de luminosité). C'est pourquoi, ils doivent être lavés régulièrement. Contrôler l'état des vêtements et les remplacer s'ils ne remplissent plus la fonction de signalisation requise.
- Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Éclairage des postes de travail

Les postes de travail doivent être bien éclairés. Expliquez à vos collaborateurs comment utiliser et entretenir le matériel d'éclairage à disposition. Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les vêtements de signalisation sont en bon état et portés en permanence.
 - L'éclairage de la zone de travail est bon et fonctionne bien.
- Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il des problèmes concernant les vêtements de signalisation?
Les engins de chantier sont-ils correctement équipés et l'éclairage des zones de travail fonctionne-t-il?
Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

Fiche thématique «Vêtements de signalisation pour les personnes travaillant sur la voie publique» disponible sur www.suva.ch/33076.f

Attestation de formation

Règle 4: Voir et être vu

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

Date	Nom, prénom	Signature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

Date	Responsable	Observations, mesures
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Règle 5

Contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier



Règle 5

Contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier

Travailleur: Je reste hors de la zone dangereuse des engins de chantier et j'établis le contact visuel avec le conducteur.

Supérieur: J'instruis mes collaborateurs en leur expliquant le comportement à adopter en présence d'un engin de chantier. Je ne tolère aucun manquement.

Méthode de formation

Toujours garder le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier!

Ne jamais entrer dans la zone dangereuse d'un engin sans avoir établi le contact visuel avec le conducteur! Utiliser les signes de communication convenus. Les conducteurs d'engins de chantier ne peuvent pas toujours voir la totalité de la zone de travail.



1 Toujours garder le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier.



2 Les accessoires sur les engins doivent être correctement réglés et entretenus.



3 Engin de chantier équipé d'une caméra de recul

Zone dangereuse des engins de chantier: attention!

- Expliquez à vos collaborateurs en quoi consiste la zone dangereuse des différents engins de chantier (pelleteuses, chargeuses, foreuse jumbo, train de chantier).
- Les engins de chantier doivent être équipés de rétroviseurs en bon état.
- Les engins de grande dimension doivent être équipés d'une caméra de recul.
- Respecter les consignes de sécurité pour la marche arrière des trains de chantier.

Adopter un comportement approprié!

Expliquez à vos collaborateurs le comportement qu'ils doivent adopter.

- Ne pas entrer sans raison dans la zone de travail d'un engin de chantier.
- Se tenir hors de la zone dangereuse et établir le contact visuel avec le conducteur.
- Avant d'entrer dans la zone dangereuse, attendre l'autorisation du conducteur de l'engin de chantier.

Attention: les rouleaux compresseurs et les chargeuses sur pneus ou chenilles peuvent rapidement changer de direction!

Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Comportement à adopter dans la zone dangereuse des engins de chantier.
- Signes clairs entre conducteurs et collègues présents dans la zone de travail des engins de chantier.
- Propreté des vitres du pare-brise et des fenêtres des engins de chantier.
- Engins de chantier équipés de rétroviseurs en bon état.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il actuellement des collaborateurs qui ne se comportent pas correctement dans la zone de travail des engins de chantier?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

BST INFO 51 «Champ de vision autour des engins»

Attestation de formation

Règle 5: Contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 6

Respecter les consignes d'utilisation des engins de chantier



Règle 6

Respecter les consignes d'utilisation des engins de chantier

Travailleur: J'utilise uniquement les engins pour lesquels j'ai été formé et instruit.

Supérieur: Je n'emploie que des collaborateurs formés et instruits pour conduire les engins de chantier.

Méthode de formation

Les engins de chantier sont réservés aux collaborateurs formés en conséquence!

L'utilisation des machines et des engins de chantier fait partie des travaux présentant des dangers particuliers. L'utilisation des engins de chantier est strictement réservée aux collaborateurs disposant de la formation requise.



1 Cours de formation spéciale pour les conducteurs d'engins de chantier



2 Respecter les consignes d'entretien et de maintenance du fabricant.



3 Attaches rapides: toujours faire un test de contre-pression.

Utilisation des engins de chantier

- Contrôlez qui a le droit de conduire quel engin.
- Définissez les engins nécessitant des instructions spécifiques.
- **Attention:** une formation auprès d'un formateur ou d'un organisme de formation spécialisé est obligatoire dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais.

Des règles précises!

Expliquez à vos collaborateurs:

- qu'ils peuvent conduire uniquement les engins de chantiers pour lesquels ils ont reçu une formation et une instruction;
 - que le conducteur doit porter la ceinture de sécurité ou utiliser le système de retenue, et mettre la structure de protection en cas de retournement en position de sécurité;
 - que les engins de chantier doivent être entretenus dans les règles de l'art.
- Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas d'hésitation.

Systèmes d'attaches rapides

Les conducteurs d'engins de chantier utilisant des systèmes d'attaches rapides conventionnels doivent faire un essai de contre-pression (voir fig. 3) après chaque changement d'outil (godet, marteau hydraulique, pince). Un «test de secousse» (montée-descente rapide du vérin) est insuffisant et ne permet pas de confirmer que l'attache est correctement verrouillée.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Personne n'utilise un engin sans l'instruction et la formation requise.
- La structure de protection en cas de retournement et la ceinture de sécurité ou le système de retenue doivent être correctement utilisés.
- Les engins de chantier doivent être entretenus en respectant les consignes de maintenance.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il des conducteurs qui utilisent des engins de chantier pour lesquels ils n'ont pas reçu la formation ou l'instruction requises?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- Formation à la conduite d'engins de chantier: www.suva.ch/machinistes
- Liste de contrôle «Petits engins de chantier» disponible sur www.suva.ch/67039.f

Attestation de formation

Règle 6: Respecter les consignes d'utilisation des engins de chantier

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 7

Transporter correctement les charges



Règle 7

Transporter correctement les charges

Travailleur: Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu d'instruction. Je ne vais pas dans la zone dangereuse des charges en cours de levage ou de déplacement.

Supérieur: Je fournis des élingues appropriées. Je confie l'élingage, le transport et le déplacement des charges uniquement aux collaborateurs instruits en conséquence.

Méthode de formation

Instruire les collaborateurs au transport de charges!

Avant l'instruction, contrôlez les élingues et les points d'attache sur les engins de chantier. Expliquez les particularités des charges à transporter sur ce chantier. Expliquez à vos collaborateurs les différentes étapes et les règles applicables au transport des charges au moyen d'un engin de chantier.



1 Point d'attache équipé d'un crochet de sécurité



2 Les charges transportées doivent être correctement arrimées.



3 Accompagnement d'une charge transportée au moyen d'un engin de chantier

Contrôler les élingues

- L'élingue a-t-elle été contrôlée? Vérifier la date indiquée sur la plaquette de contrôle.
- Est-elle en parfait état? Signaler immédiatement les chaînes et les câbles défectueux.
- L'élingue est-elle adaptée au transport prévu? Montrez les chaînes, les sangles et les câbles utilisés pour les différents types de charges.

Contrôler les points d'attache

L'engin de chantier doit être équipé d'un point d'attache approprié.

Transport de charges

Montrez comment attacher correctement les charges et expliquez les signes de communication entre le conducteur et les ouvriers.

Rappelez les points suivants:

- ne jamais rester en dessous de la charge
- ne jamais rester entre la charge et l'engin
- toujours sécuriser les charges
- contrôler le profil d'espace libre
- ne jamais transporter en même temps des charges et des personnes

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les points d'attache sur les engins sont-ils en parfait état?
 - Les chaînes, les câbles et autres sont-ils en bon état? Sont-ils employés correctement?
 - Les charges transportées sont-elles toujours sécurisées?
 - Les collaborateurs se comportent-ils correctement pendant le transport des charges?
- Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il des zones de travail où les charges ne sont pas correctement transportées? Quelle était la situation dans le passé? Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Élingues» disponible sur www.suva.ch/67017.f
- Dossier de formation «Élingage de charges» disponible sur www.suva.ch/88801.f
- Module d'apprentissage «Choix des élingues» disponible sur www.suva.ch/88802.f
- Élingage des charges, BST INFO 46

Attestation de formation

Règle 7: Transporter correctement les charges

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 8

Installer des accès et des postes de travail sûrs



Règle 8

Installer des accès et des postes de travail sûrs

Travailleur: Je n'utilise que des postes de travail et des accès sûrs.

Supérieur: Je veille à ce que les voies de circulation, les accès et les postes de travail soient sûrs. Je contrôle s'ils sont en parfait état à chaque inspection de chantier.

Méthode de formation

Travaux en hauteur

Établissez la liste des accès nécessaires au cours des différentes phases de travaux en hauteur. Exemples: installations sur le parement, gaines de ventilation au sommet du tunnel, revêtement en béton, consolidation de la roche (tirants d'ancrage, filets, cintres, etc.). Accès aux puits: utiliser une tour d'escalier ou une installation de transport spécialement prévue à cet effet. Ne pas improviser!



1 Escalier équipé d'une main courante



2 PEMP utilisée pour réaliser des travaux en hauteur



3 Tour d'escalier permettant d'accéder à des postes de travail situés en hauteur

Accès, voies de circulation et postes de travail

- Les voies de circulation et les accès doivent permettre d'atteindre les postes de travail en toute sécurité.
- Les machines doivent également être accessibles et utilisables en toute sécurité.
- Un garde-corps en trois parties est nécessaire dès 2 m de hauteur de chute.
- Ne pas rester dans la zone d'évacuation des déblais.

Équipements de travail

- Utiliser des plateformes de travail (PEMP, échafaudages roulants, échafaudages de surface ou de façade).
- Utiliser des échelles avec plateforme. Échelles simples: uniquement si l'on ne peut pas utiliser d'autres équipements.
- Utiliser des passerelles avec un garde-corps des deux côtés.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les accès, les voies de circulation et les postes de travail sont-ils sûrs?
- Les équipements de travail sont-ils correctement utilisés?
- Les zones d'entraînement, p. ex. sur les convoyeurs, sont-elles sécurisées?
- Toutes les zones à risque de chute sont-elles sécurisées?
- Les convoyeurs présentent-ils des dangers (zones d'écrasement, de trébuchement ou d'entraînement)?

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il actuellement des zones de travail ou des accès non sécurisés sur le chantier? Où utilise-t-on des échelles?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- Prospectus «Puits, fosses et canalisations. Règles à observer pour en ressortir sans dommage» disponible sur www.suva.ch/84007.f
- www.suva.ch/puits
- Formation et instruction pour les utilisateurs de plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP): www.suva.ch/pemp

Attestation de formation

Règle 8: Installer des accès et des postes de travail sûrs

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 9

Sécuriser les zones à risque de chute de pierres



Règle 9

Sécuriser les zones à risque de chute de pierres

Travailleur: Je ne vais jamais dans une zone de tunnel non sécurisée.

Supérieur: Je veille à ce que les mesures de sécurisation nécessaires soient immédiatement mises en œuvre.

Méthode de formation

Convenir des mesures de sécurité par écrit!

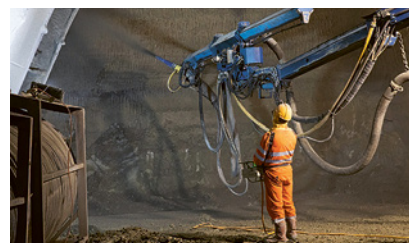
Le front doit être entièrement déblayé (nettoyé) au moyen d'une pelle excavatrice! Travailler uniquement dans les zones sécurisées. Bien éclairer la zone de travail!



1 Utiliser des équipements de travail appropriés.



2 Mise en place des mesures de sécurité dans la zone sécurisée



3 Consolidation de la roche

Purges et déblais

Utiliser des équipements appropriés pour détacher les parties de roches instables (p. ex. pelle excavatrice, marteaux-piqueurs de portée suffisante ou nacelles de travail et outils de purge portatifs).

Mise en place des mesures de sécurité

- Ne pas entrer dans la zone dangereuse.
- Prendre des mesures de protection de la voûte (calotte).
- Utiliser des équipements de travail sûrs pour installer les cintres.
- Installer les tirants d'ancrage si possible au moyen de la nacelle de travail (toiturée) du chariot de forage.
- Déblayer à la main uniquement dans les zones sécurisées.
- Utiliser si possible des machines de projection, interdire l'accès à la zone de travail.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Peut-on accéder aux zones non sécurisées du tunnel?
- Utilise-t-on des équipements de travail appropriés pour les travaux de sécurisation?
- Les mesures de sécurisation sont-elles appliquées en respectant les consignes de sécurité?

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Y a-t-il des zones de travail ou des tâches exposées au risque de chute de pierres? Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

www.suva.ch/travaux-souterrains

Attestation de formation

Règle 9: Sécuriser les zones à risque de chute de pierres

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 10

Porter les équipements de protection individuelle



suva

Règle 10

Porter les équipements de protection individuelle

Travailleur: Je prends et je porte pour mon travail les équipements de protection nécessaires.

Supérieur: Je contrôle si les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection nécessaires. Je porte aussi ces équipements.

Méthode de formation

Équipements de protection individuelle (EPI)

Réfléchissez à l'avance aux «équipements de protection individuelle (EPI)» dont vous aurez besoin pour vos collaborateurs. Des auto-sauveteurs à oxygène sont également nécessaires en cas de danger d'émission de fumée.



1 Chaque collaborateur porte les EPI nécessaires à sa tâche.



2 Les EPI nécessaires sont définis en fonction des dangers.



3 L'utilisation d'un auto-sauveteur exige une instruction préalable.

Rôle du supérieur

Donnez l'exemple: portez systématiquement les EPI nécessaires en fonction de la situation et des travaux prévus.

Les EPI doivent fonctionner!

- Chaque collaborateur porte ses propres EPI (lunettes de protection, gants de protection, casque de protection, etc.).
- Les EPI défectueux ou incomplets doivent être immédiatement remplacés ou complétés.

Ne jamais travailler sans les EPI!

- Expliquez à vos collaborateurs que le port des EPI est obligatoire.
- Parlez des dangers liés aux travaux prévus. Expliquez pourquoi il faut porter des EPI et montrez comment ils protègent les collaborateurs.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Porte-t-on systématiquement les EPI?
- Les EPI sont-ils en parfait état?
- Les collaborateurs sont-ils équipés d'un auto-sauveteur ou cet appareil se trouve-t-il à portée de main?

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier

Les EPI utilisés sont-ils en bon état? Y a-t-il des problèmes concernant le port d'EPI? Interrogez vos collaborateurs. Préparez des réponses à donner en cas de réserves éventuelles.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Équipements de protection individuelle (EPI)» disponible sur www.suva.ch/67091.f
- Tout ce que vous devez savoir sur les EPI: www.suva.ch/epi
- Plateforme Internet de produits de sécurité: www.sapros.ch

Attestation de formation

Règle 10: Porter les équipements de protection individuelle

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.